

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du vendredi 31 mars 2023

Le vendredi 31 mars 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 23 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Mme Djida DJALLALI-TECHTACH préside la séance lors de l'approbation du compte administratif du budget principal de la Ville – Exercice 2022.

Secrétaire : Mme Teresa EVERARD

Présents : M. Jean-Louis MARSAC*, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE (à compter de 19h54), Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, Mme Hakima BIDEHADJELA (à compter de 19h54), M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, Mme Efatt TOOR, M. Cédric PLANCHETTE (à compter de 19h36), Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO (à compter de 19h44), Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**(M. Jean-Louis MARSAC, Maire en fonction, s'étant retiré au moment du vote du compte administratif du budget principal de la Ville)*

Représentés : M. Léon EDART par M. Daniel AUGUSTE (à compter de 19h54), M. Faouzi BRIKH par M. Jean-Louis MARSAC, M. William STEPHAN par Mme Teresa EVERARD, M. Pierre LALISSE par M. Maurice MAQUIN, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Hervé ZILBER par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO (à compter de 19h44), Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE, M. Bankaly KABA par M. Jean-Pierre IBORRA,

Absents excusés : M. Daniel AUGUSTE (jusqu'à 19h54), M. Léon EDART (jusqu'à 19h54), Mme Hakima BIDEHADJELA (jusqu'à 19h54), M. Cédric PLANCHETTE (jusqu'à 19h36), Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO (jusqu'à 19h44), M. Hervé ZILBER (jusqu'à 19h44)

Absent : M. Mohamed ANAJJAR

Le Conseil Municipal est réuni en Mairie – Salle des Mariages.

M. le Maire procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.

Mme Teresa EVERARD est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1/ **Compte rendu**

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 février 2023

M. Cédric PLANCHETTE arrive en séance à 19h36 pendant la présentation du point 1 de l'ordre du jour.

- ARRETE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 février 2023.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 29 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

2/ **Compte rendu**

Délégation de compétences

Pour la période comprise entre le 24 janvier 2023 et le 20 mars 2023, les décisions prises par M. le Maire sont les suivantes : Contrat/Convention/Marché/Avenant : 23 - Concession dans le cimetière : 18 - Demande de subvention/Fonds de concours : 10 - Représentation en justice : 2 - Louage de chose : 1

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire.

3/ **Subventions**

Subvention exceptionnelle pour les victimes du séisme survenu en Turquie et en Syrie

- AUTORISE M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Fondation de France pour venir en aide aux milliers de familles victimes du séisme.

- DIT que les crédits afférents à cette subvention seront inscrits sur la ligne 928243- 6574 (Actions sociales et autres subventions de fonctionnement) du budget 2023.

- AUTORISE M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 29 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

4/ *Finances*

Etat annuel des indemnités des élus siégeant au sein du Conseil Municipal

- PREND acte de la communication de l'état annuel de l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures perçues par les élus siégeant au Conseil Municipal de Villiers-le-Bel.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

5/ *Finances*

Compte de Gestion 2022 - Budget Principal de la Ville

Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO (ayant le pouvoir de M. Hervé ZILBER) arrive en séance à 19h44 pendant la présentation du point 5 de l'ordre du jour.

- ARRETE le résultat de l'exercice dudit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2022 à la somme globale de 9 417 074,62 €,

- ARRETE le résultat de clôture dudit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2022 à la somme globale de 11 864 312,60 €,

- AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 24 – Contre : 6 – Abstention : 1 – Ne prend pas part au vote : 0

6/ *Finances*

Approbation du Compte Administratif du Budget Principal de la Ville - Exercice 2022

CONSIDERANT que Mme Djida DJALLALI-TECHTACH a été désignée, à l'unanimité, pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif,

M. MARSAC, Maire en fonction, s'étant retiré au moment du vote, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE le compte administratif 2022 du budget principal de la ville et arrête les résultats de clôture du compte administratif 2022 du budget principal de la ville, en conformité avec le compte de gestion de Madame le Trésorier de Sarcelles. Ces résultats sont les suivants :

Un excédent d'investissement de : 4 997 333,42 € et un excédent de fonctionnement de 6 866 979,18 €, soit un excédent global de clôture de 11 864 312,60 €.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 22 – Contre : 6 – Abstention : 1 – Ne prend pas part au vote : 2 (M. Jean-Louis MARSAC, Maire en fonction, ayant le pouvoir de M. Faouzi BRIKH pour la séance, s'étant retiré au moment du vote).

M. Daniel AUGUSTE (ayant le pouvoir de M. Léon EDART) et Mme Hakima BIDEHADJELA arrivent en séance à 19h54.

M. le MAIRE revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

7/ *Finances*

Affectation du résultat 2022 - Budget Principal de la Ville

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du vendredi 31 mars 2023

- AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :
- 5 866 979,18 € à la section d'investissement du budget 2023 sur le compte 911-1068 et,
 - 1 000 000 € à la section de fonctionnement du budget 2023 sur le compte 002-002.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 27 – Contre : 6 – Abstention : 1 – Ne prend pas part au vote : 0

8/ Finances

Vote des taux d'imposition pour l'année 2023

- FIXE comme suit, pour l'année 2023, les taux d'imposition des taxes composant l'impôt communal :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41.06 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNPB) : 65.76 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) : 14,16 %

- PRECISE que cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

9/ Finances

Vote du Budget Primitif pour l'exercice 2023 - Budget Principal de la Ville

- VOTE le budget pour l'exercice 2023, par chapitre fonctionnel, équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement

Chapitres		DEPENSES	RECETTES
002	AFFECTATION DU RESULTAT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0 €	1 000 000,00 €
920	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRAT.PUBLIQUES LOCALE	15 383 706,40 €	412 432,82 €
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	1 430 351,00 €	0,00 €
922	ENSEIGNEMENT- FORMATION	7 559 938,00 €	1 268 400,00 €
923	CULTURE	894 779,00 €	0,00 €
924	SPORT ET JEUNESSE	7 164 127,00 €	619 480,70 €
925	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	1 422 700,00 €	0,00 €
926	FAMILLE	3 581 368,00 €	1 759 209,00 €
927	LOGEMENT	90 000,00 €	390 498,00 €
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	6 511 637,00 €	286 331,88 €
929	ACTION ECONOMIQUE	0 €	2 792 849,00 €
931	OPERATIONS FINANCIERES	866 300,00 €	451 050,00 €
932	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES	0 €	23 380 141,00 €
933	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTÉS	0,00 €	17 610 480,00 €
934	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 795 966,00 €	0,00 €
939	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	2 270 000,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		49 970 872,40 €	49 970 872,40 €

Section d'investissement

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du vendredi 31 mars 2023

Chapitres		DEPENSES BUDGETEES	REPORTS	RECETTES BUDGETEES	REPORTS
001	AFFECTATION DU RESULTAT INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	4 997 333,42 €	0,00 €
900	SERVICES GENERAUX DES ADMINIST.PUBLIQUES LOCALES	3 235 468,08 €	1 154 676,40 €	781 147,58 €	51 586,02 €
901	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	41 665,00 €	4 219,01 €	0,00 €	2 295,00 €
902	ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 066 724,00 €	227 020,69 €	487 928,00 €	0,00 €
903	CULTURE	778 000,00 €	413 324,95 €	1 689 135,00 €	716 802,14 €
904	SPORT ET JEUNESSE	1 572 128,00 €	285 001,74 €	453 235,00 €	0,00 €
905	SANTE	300 000,00 €	828 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €
906	FAMILLE	113 226,00 €	39 239,87 €	0,00 €	0,00 €
907	LOGEMENT	369 387,00 €	380 546,09 €	0,00 €	0,00 €
908	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	20 798 103,30 €	3 389 401,75 €	13 180 077,30 €	213 034,34 €
910	OPERATIONS PATRIMONIALES	392 275,00 €	0,00 €	392 275,00 €	0,00 €
911	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	2 775 100,00 €	0,00 €	7 866 979,18 €	0,00 €
912	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPAT.NON AFFECTEES	0,00 €	0,00 €	1 479 000,00 €	0,00 €
914	TRANSFERTS ENTRE SECTION	0,00 €	0,00 €	2 795 901,00 €	0,00 €
917	OPERATIONS SOUS MANDAT	80 000,00 €	1 622,10 €	80 000,00 €	0,00 €
919	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES	0,00 €	0,00 €	2 270 000,00 €	0,00 €
95	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	0,00 €	338 400,00 €	0,00 €
TOTAL		31 522 076,38 €	6 723 052,60 €	36 811 411,48 €	1 433 717,50 €
TOTAL GENERAL		38 245 128,98 €		38 245 128,98 €	

Soit une balance générale :

Dépenses / Recettes	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses	38 245 128,98 €	49 970 872,40 €	88 216 001,68 €
Recettes	38 245 128,98 €	49 970 872,40 €	88 216 001,68 €

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote global du Budget Primitif pour l'exercice 2023 : Vote pour : 27 – Contre : 6 – Abstention : 1 – Ne prend pas part au vote : 0

10/ Finances

Actualisation des tarifs municipaux

- ADOPTE les tarifs municipaux actualisés figurant dans le tableau annexé à la délibération,

- DIT que les changements de tarifs prendront effet conformément aux indications inscrites dans le tableau joint en annexe.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

11/ Finances

Communauté d'agglomération - Révision du montant de l'Attribution de Compensation

- ACTE la révision de l'attribution de compensation de la commune de Villiers-le-Bel à la somme globale de 1.455.878,07 €,

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents,

- PRECISE que la recette en résultant sera imputée au chapitre 73 (impôts et taxes), article 7321 (attribution de compensation) du budget.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

12/ Subventions aux associations

Subventions aux associations et établissements publics - Domaine social - Exercice 2023

- DECIDE d'attribuer pour un certain nombre d'associations et établissements publics, à vocation sociale, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2023 conformément au tableau ci-dessous (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2023 de l'association).

TABLEAU DES SUBVENTIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023					
ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2023				
	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total	Total des valorisations	Total subventions 2023 et valorisations
Total	1 325 850 €	0 €	1 325 850 €	20 857 €	1 346 707 €
92520-657362 CCAS	1 313 000 €	0 €	1 313 000 €	0 €	1 313 000 €
928243-6574 Associations Sociales	12 850 €	0 €	12 850 €	20 857 €	33 707 €
Amicale des Donneurs de Sang	300 €		300 €	0 €	300 €
AMPCVB - Protection Civile	3 500 €		3 500 €	0 €	3 500 €
Graine de parent	300 €		300 €	0 €	300 €
Jaimalv	350 €		350 €	0 €	350 €
Ligue contre le cancer	200 €		200 €	0 €	200 €
Maison du diabète	200 €		200 €	0 €	200 €
Secours populaire français	8 000 €		8 000 €	20 857 €	28 857 €

- DIT que les notifications de subvention aux associations préciseront leur affectation et les pièces nécessaires à fournir pour justifier de leur emploi.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

13/ Subventions aux associations

Subventions aux associations et établissements publics - Domaine culturel - Exercice 2023

- DECIDE d'attribuer pour un certain nombre d'associations et établissements publics à vocation culturelle une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2023 conformément au tableau ci-dessous (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2023 de l'association).

TABLEAU DES SUBVENTIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023					
ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2023				
	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total	Total des valorisations	Total subventions 2023 et valorisations
9230-6574 Associations Culturelles	228 870 €	0 €	228 870 €	41 724 €	270 594 €
ACTA	14 000 €		14 000 €	12 736 €	26 736 €
Académie du Sample	200 €		0 €	0 €	200 €
All Black Music	2 800 €		2 800 €	0 €	2 800 €
ART TOT	2 000 €		2 000 €	1 166 €	3 166 €
Barbouille	300 €		300 €	0 €	300 €
Bitasyon-Liannaj-Kreyol	1 000 €		1 000 €	0 €	1 000 €
Collectif Fusion	2 100 €		2 100 €	11 479 €	13 579 €
Conseratoire de musique	185 770 €		185 770 €	12 951 €	198 721 €
DK Bel	4 000 €		4 000 €	2 137 €	6 137 €
Eclat des Gestes	500 €		500 €	0 €	500 €
FNACA	800 €		800 €	0 €	800 €
Groupe Objectif 95	1 250 €		1 250 €	1 255 €	2 505 €
JPGF	3 000 €		3 000 €	0 €	3 000 €
Sementera	2 000 €		2 000 €	0 €	2 000 €
Les Poulains	9 150 €		9 150 €	0 €	9 150 €

- DIT que les notifications de subvention aux associations préciseront leur affectation et les pièces nécessaires à

fournir pour justifier de leur emploi.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 29 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 5 (Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Myriam KASSA, M. Maurice BONNARD et Mme Nicole MAHIEU-JOANNES quittent la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote des subventions accordées aux associations à vocation culturelle)

14/ Subventions aux associations

Subventions aux associations et établissements publics - Domaine sportif - Exercice 2023

- DECIDE d'attribuer pour un certain nombre d'associations et établissements publics, à vocation sportive, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2023 conformément au tableau ci-dessous (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2023 de l'association).

TABLEAU DES SUBVENTIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023					
ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2023				
	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total	Total des valorisations	Total subventions 2023 et valorisations
92411-6574 Associations Sportives	182 388 €	0 €	182 388 €	332 052 €	514 440 €
Boxe savate	3 000 €		3 000 €	789 €	3 789 €
Boxing Cool Académie	3 000 €		3 000 €	2 238 €	5 238 €
CAG-Club athlétique groupement Gonesse-VLB	4 500 €		4 500 €	9 651 €	14 151 €
Carré Clay	700 €		700 €	0 €	700 €
CDLJ Val D'Oise	7 500 €		7 500 €	58 203 €	65 703 €
Cercle des Médailleurs Jeunesse et Sports	200 €		200 €	0 €	200 €
Club escalade Villiers-le-Bel	2 800 €		2 800 €	532 €	3 332 €
Club olympique - COVB	23 000 €		23 000 €	26 €	23 026 €
Club Subaquatique	6 000 €		6 000 €	0 €	6 000 €
Compagnie d'arc de Villiers-le-Bel	8 500 €		8 500 €	50 110 €	58 610 €
Conceptuel association (Boxe Thai)	5 000 €		5 000 €	11 733 €	16 733 €
Gymnastique Volontaire de Gonesse - Villiers le Bel	2 890 €		2 890 €	198 €	3 088 €
Hockey Club VBHC	500 €		500 €	8 149 €	8 649 €
FC VLB	43 900 €		43 900 €	66 635 €	110 535 €
Judo Club de Villiers le Bel	22 390 €		22 390 €	9 540 €	31 930 €
KIM YONG HO KWON MUDO ACADEMY France	3 200 €		3 200 €	943 €	4 143 €
Marvellous Ink (lutte)	1 000 €		1 000 €	884 €	1 884 €
Niji Kendoka	4 800 €		4 800 €	1 785 €	6 585 €
Socoeur	1 000 €		1 000 €	0 €	1 000 €
Tennis club de Villiers-le-Bel	27 158 €		27 158 €	61 791 €	88 949 €
UNSS collège Saint-Exupéry	750 €		750 €	0 €	750 €
USEP les Zolympiades	600 €		600 €	0 €	600 €
VLB Basket	10 000 €		10 000 €	48 845 €	58 845 €

- DIT que les notifications de subvention aux associations préciseront leur affectation et les pièces nécessaires à fournir pour justifier de leur emploi.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée :

- Vote des subventions aux associations et établissements publics à vocation sportive à l'exception de l'association Club olympique - COVB : Vote pour : 24 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 10 (M. Allaoui HALIDI, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Cémil YARAMIS et M. Sori DEMBELE ayant le pouvoir de Mme Virginie SALIBA quittent la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote des subventions concernées. M. Pierre LALISSE ayant donné pouvoir à M. Maurice MAQUIN ne prend pas part au vote des subventions concernées).

- Vote de la subvention à l'association Club olympique - COVB : Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 3 (Mme Mariam CISSE-DOUCOURE et M. Daniel AUGUSTE ayant le pouvoir de M. Léon EDART quittent la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote de la subvention accordée à l'association Club olympique - COVB).

15/ Subventions aux associations

Subventions aux associations et établissements publics - Autres domaines d'intérêt local - Exercice 2023

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du vendredi 31 mars 2023

- DECIDE d'attribuer pour un certain nombre d'associations et établissements publics, intervenant dans d'autres domaines d'intérêt local, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2023 conformément au tableau ci-dessous (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2023 de l'association).

TABLEAU DES SUBVENTIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023					
ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2023				
	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total	Total des valorisations	Total subventions 2022 et valorisations
928243-6574	31 870 €	0 €	31 870 €	2 383 €	34 253 €
ACE - Amicale des Citoyens engagés	300 €		300 €	0 €	300 €
Actions d'avenir	1 250 €		1 250 €	0 €	1 250 €
ADLM	300 €		300 €	0 €	300 €
AIA - Les amis d'ici et d'ailleurs	1 500 €		1 500 €	583 €	2 083 €
ALPLM	300 €		300 €	0 €	300 €
Amicale des Pompiers vétérans	200 €		200 €	0 €	200 €
Archipel 95	300 €		300 €	0 €	300 €
Association de préfiguration de la régie de VLB	5 000 €		5 000 €	0 €	5 000 €
Association des parents et travailleurs portugais	500 €		500 €	0 €	500 €
Association socioculturelle famille 95	300 €		300 €	0 €	300 €
CDK	200 €		200 €	0 €	200 €
Centre de loisirs des anciens	5 000 €		5 000 €	1 749 €	6 749 €
CFVB - Club Ferrovière de Villiers le Bel	500 €		500 €	0 €	500 €
Croix Bleue des Arméniens	200 €		200 €	0 €	200 €
Cristaux de sel	500 €		500 €	0 €	500 €
Dialogue de femmes	2 000 €		2 000 €	0 €	2 000 €
Donnez leur vous-même à manger	200 €		200 €	0 €	200 €
Ensemble pour le Développement Humain	1 000 €		1 000 €	0 €	1 000 €
FCPE - Collège Léon Blum	500 €		500 €	0 €	500 €
FCPE - Collège M. L. King	500 €		500 €	0 €	500 €
FSE - Collège Saint Exupéry	400 €		400 €	0 €	400 €
Foyer socio-éducatif Léon Blum	400 €		400 €	0 €	400 €
Jardins des Délices	500 €		500 €	0 €	500 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	1 000 €		1 000 €	0 €	1 000 €
Kwaba	500 €		500 €	0 €	500 €
La Case	5 000 €		5 000 €	52 €	5 052 €
Le carré des Carreaux	400 €		400 €	0 €	400 €
Les Fils Prodiges	200 €		200 €	0 €	200 €
Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale du Val d'Oise - Délégation de Sarcelles et Environs	120 €		120 €	0 €	120 €
Ville and Co	300 €		300 €	0 €	300 €
Vivre Ensemble aux Carreaux	2 500 €		2 500 €	0 €	2 500 €

- DIT que les notifications de subvention aux associations préciseront leur affectation et les pièces nécessaires à fournir pour justifier de leur emploi.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

A l'exception des subventions aux associations ci-dessous :

- Vote de la subvention à l'association ALPLM : Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 1 (M. Cédric PLANCHETTE quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote de la subvention concernée).

- Vote de la subvention à l'association de préfiguration de la régie de VLB : Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 3 (Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, Mme Géraldine MEDDA et M. Cédric PLANCHETTE quittent la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote de la subvention concernée).

- Vote de la subvention à l'association des parents et travailleurs portugais : Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 2 (Mme Rosa MACEIRA et Mme Marine MACEIRA quittent la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote de la subvention concernée).

- Vote de la subvention à l'association Centre de loisirs des anciens : Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 1 (Mme Nicole MAHIEU-JOANNES quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote de la subvention concernée).

- Vote de la subvention à l'association FCPE - Collège Léon Blum : Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 1 (Mme Mariam CISSE-DOUCOURE quitte la salle ne prend part ni au débat ni au

vote de la subvention concernée).

- Vote de la subvention à l'association La Case : Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 1 (M. Maurice BONNARD quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote de la subvention concernée).

- Vote de la subvention à l'association Le Carré des Carreaux : Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 2 (Mme Mariam CISSE-DOUCOURE et Mme Laetitia KILINC quittent la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote de la subvention concernée).

- Vote de la subvention à l'association Archipel 95 : Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 3 (M. Maurice MAQUIN ayant le pouvoir de M. Pierre LALISSE et Mme Laetitia KILINC quittent la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote de la subvention concernée).

16/ *Subventions aux associations*

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association Compagnie d'Arc de Villiers-le-Bel

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association Compagnie d'Arc de Villiers-le-Bel.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

17/ *Subventions aux associations*

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association Club Olympique de Villiers-le-Bel

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association Club Olympique de Villiers-le-Bel.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 3 (Mme Mariam CISSE-DOUCOURE et M. Daniel AUGUSTE ayant le pouvoir de M. Léon EDART quittent la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote de la délibération).

18/ *Subventions aux associations*

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association Centre Départemental Loisirs Jeunes de la Police Nationale Antenne de Villiers-le-Bel

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association Centre Départemental Loisirs Jeunes de la Police Nationale Antenne de Villiers-le-Bel.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 3 (Mme Mariam CISSE-DOUCOURE et M. Daniel AUGUSTE ayant le pouvoir de M. Léon EDART quittent la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote de la délibération).

19/ *Subventions aux associations*

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association Tennis Club de Villiers-le-Bel

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association Tennis Club de Villiers-le-Bel.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 1 (M. Pierre LALISSE ne prend pas part au vote de la délibération).

20/ *Subventions aux associations*

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association VLB Basketball

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association de VLB Basketball.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 3 (M. Allaoui HALIDI,

Mme Géraldine MEDDA et M. Gourta KECHIT quittent la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote de la délibération)

21/ *Subventions aux associations*

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association Football Club de Villiers-le-Bel

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association Football Club de Villiers-le-Bel.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 3 (Mme Myriam KASSA et M. Sori DEMBELE ayant le pouvoir de Mme Virginie SALIBA quittent la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote de la délibération)

22/ *Subventions aux associations*

Autorisation de signature - Convention de financement avec le Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel.

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée : Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 3 (Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA et Mme Myriam KASSA quittent la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote de la délibération).

23/ *Culture*

Fonds de concours dans le cadre de l'appel à projet "Lancement du réseau des numixs labs, points relais de la Station numixs"- Convention d'objectifs 2022

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'objectifs 2022 annexée à la présente délibération ainsi que tous documents afférents pour le projet « Minilab de la Micro-Folie de Villiers-le-Bel » déposé dans le cadre de l'appel à projet « Lancement du réseau des numixs labs, points relais de la Station numixs » de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France,

- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

24/ *Culture*

Autorisation de signature - Convention de partenariat pour l'organisation du dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS) avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat pour l'organisation du dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS) annexée à la présente délibération,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation du dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS) avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et tous les documents afférents.

AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint Délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

25/ *Jeunesse*

Dispositif de la Bourse Jeunes 'Bâtir son avenir' - Modification du règlement d'attribution

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du vendredi 31 mars 2023

- APPROUVE le règlement d'attribution de la Bourse Jeunes « Bâtir son avenir » modifié, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,
- APPROUVE les termes des conventions d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole et de partenariat financier ci-annexées, à passer avec le jeune,
- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à signer tous les documents afférents à ce dispositif ainsi que les conventions d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole et les conventions de partenariat financier,
- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Myriam KASSA)
Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

26/ *Enfance*

Adoption du règlement intérieur des inscriptions et des dérogations scolaires

- ADOPTE le règlement intérieur des inscriptions et des dérogations scolaires, tel qu'il figure en annexe,
- DIT que le présent règlement intérieur des inscriptions et des dérogations scolaires sera applicable dès que la délibération approuvant ledit règlement sera exécutoire.
- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)
Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

27/ *Enfance*

Financement des projets pédagogiques des écoles pour l'année scolaire 2022-2023 - Versement du solde

- FIXE le montant de la participation de la Commune pour les projets pédagogiques des écoles conformément au tableau annexé à la présente délibération,
- DECIDE de verser aux écoles, sur le compte des coopératives scolaires concernées, le solde de la subvention relative aux aides au financement des projets pédagogiques 2022-2023, conformément au tableau annexé à la présente délibération,
- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)
Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

28/ *Petite Enfance*

Autorisation de signature - Convention d'objectifs et de financement Prestation de service Relais Petite Enfance (RPE) - Missions renforcées - Bonus "Territoire CTG" avec la CAF du Val d'Oise

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement Prestation de service Relais Petite Enfance – Missions renforcées – Bonus « Territoire CTG » annexée à la présente délibération,
- AUTORISE M. le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise, la convention d'objectifs et de financement Prestation de service Relais Petite Enfance – Missions renforcées – Bonus « Territoire CTG » et tous les documents afférents.
(Rapporteur : Mme Teresa EVERARD)
Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

29/ *Politique de la ville*

Attribution de subventions - Fonds d'Initiatives Associatives

- AUTORISE le versement de la subvention suivante intervenant dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) :
- A l'association SEMENTERA pour le projet « Les 30 ans de l'association » : Montant de la subvention : 943 €.

(Rapporteur : Mme Marine MACEIRA)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

30/ Vie des quartiers

Adoption du règlement de fonctionnement des comités de quartier

- ADOPTE le règlement des comités de quartier tel qu'annexé à la présente délibération,
- DECIDE que le présent règlement de fonctionnement des comités de quartiers, sera exécutoire dès que la délibération approuvant ledit règlement sera exécutoire.

- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : Mme Géraldine MEDDA)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

31/ Habitat - Logement

Autorisation de signature - Avenant n°2 à la convention de prestation de service avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour l'instruction des dossiers d'autorisation préalable de mise en location

- APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention de prestation de service entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la commune de Villiers-le-Bel pour l'instruction des dossiers d'autorisation préalable de mise en location qui figure en annexe de la présente délibération,

- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à signer ledit avenant,

- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

32/ Personnel

Régime indemnitaire de la Police Municipale

- DECIDE d'instituer le régime indemnitaire de la filière police municipale dans les conditions énoncées ci-dessus,

- AUTORISE l'application des primes réglementaires Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonctions (ISMF) et Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) pour les agents de la filière police municipale dans les conditions et selon les critères d'utilisation définis ci-dessus incluant l'extension du bénéfice de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) aux agents détenant un grade dans le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale détenant un indice brut supérieur à 380,

- DEFINIT une enveloppe d'IAT d'un montant total par application d'un coefficient de 8 pour les agents du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale et de 8 pour les agents du cadre d'emplois des agents de police municipale,

- AUTORISE M. le Maire à fixer par arrêté individuel le coefficient de l'IAT appliqué à chaque bénéficiaire, et donc le montant, à verser aux agents concernés dans le respect des dispositions approuvées ci-dessus,

- PRECISE que les indemnités ISMF et IAT seront versées mensuellement,

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du vendredi 31 mars 2023

- AUTORISE M. le Maire à avoir recours et à verser en cas de nécessité aux agents de la filière municipale des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) et des astreintes dans les conditions exposées ci-dessus,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au Budget,
- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)
Adoptée :Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

33/ *Personnel*

Autorisation de signature - Convention d'adhésion au socle commun de compétences du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne

- DECIDE de solliciter l'adhésion de la commune au socle commun du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable de manière tacite,
- APPROUVE la convention adhésion au socle commun de compétences et les documents afférents,
- AUTORISE M. le Maire à les signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville,
- PRECISE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de cette convention seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.
(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)
Adoptée :Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

34/ *Personnel*

Autorisation de signature - Convention relative aux missions du service de médecine préventive du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne

- APPROUVE la convention relative aux missions du service de médecine du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour la Mairie de Villiers-le-Bel,
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention déterminant les modalités de fonctionnement du service de médecine préventive mis à disposition par le CIG pour la Mairie,
- DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de cette convention seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant,
- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)
Adoptée :Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

35/ *Personnel*

Autorisation de signature - Protocole d'intervention d'un psychologue du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne

- APPROUVE le protocole d'intervention d'un psychologue du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour la Mairie de Villiers-le-Bel,
- AUTORISE M. le Maire à signer ledit protocole déterminant les modalités d'intervention d'un psychologue du CIG pour la Mairie,

- DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre dudit protocole seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

36/ *Personnel*

Autorisation de signature - Convention relative à l'intervention d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail

- APPROUVE la convention relative à l'intervention d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail au sein de la Commune de Villiers-le-Bel,

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention déterminant les modalités d'intervention d'un chargé de la fonction d'inspection ACFI du CIG pour la Commune,

- DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de cette convention seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant,

- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

37/ *Marchés publics*

Convention cadre constitutive de 'Groupement de commandes' avec la Communauté d'agglomération - Sélection des familles et sous-familles d'achats pour 2023

- AUTORISE M. le Maire à signer l'annexe J2 à la convention constitutive 2022/2023 mise à jour au 01/02/2023 permettant de sélectionner les familles et sous-familles d'achats suivantes dans le cadre de la convention « groupement de commandes » conclue avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France :

Famille d'achats	Sous-Famille d'achats
Espaces verts	Fournitures de végétaux
Vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI)	Vêtements de travail
	EPI
Mobilier	Mobilier standard
	Sièges
	Mobilier pour les aménagements de poste
Produits chimiques	Produits d'entretien courant
Bâtiment	Contrôle et entretien des extincteurs
	Maintenance SSI
	Travaux d'entretien
Éclairage public	Travaux et maintenance de l'éclairage public
Carburants	Gazole routier et non routier
	Cartes accréditatives

- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

38/ *Marchés publics*

Autorisation de signature - Convention de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour des travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes entre la Commune de Villiers-le-Bel et la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour assurer la réalisation de travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore sur les voies d'intérêt communautaire de l'agglomération Roissy Pays de France et sur le territoire communal.

- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

39/ *Marchés publics*

Autorisation de signature - Convention indemnitaire avec la société Saint-Denis Construction dans le cadre des travaux de restructuration, d'aménagement et d'extension de l'hôtel de ville (lot n°1)

- APPROUVE les termes de la convention indemnitaire à passer avec la Société Saint Denis Construction (SDC), selon les modalités suivantes :

-la Ville de Villiers-le-Bel accepte la non-application de pénalités de retard dans l'exécution du marché.

-la Ville de Villiers-le-Bel accepte de verser une indemnité d'un montant de 45 387,70 Euros HT soit 54 465,24 Euros TTC afin de compenser la hausse des coûts subie par le titulaire du marché dans le cadre de l'exécution du lot n°1 « désamiantage, démolition, curage, gros œuvre, charpente, VRD » du marché de travaux de restructuration, d'aménagement et d'extension de l'hôtel de ville.

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

40/ *Marchés publics*

Autorisation de signature - Convention indemnitaire avec la société J2M ENTREPRISE S.A.S dans le cadre des travaux de restructuration, d'aménagement et d'extension de l'hôtel de ville (lot n° 3)

- APPROUVE les termes de la convention indemnitaire à passer avec la société J2M ENTREPRISE S.A.S qui prévoit le versement par la ville d'une indemnité d'un montant de 14 087 Euros HT soit 16 904,40 Euros TTC afin de compenser la hausse des coûts subie par le titulaire du marché dans le cadre de l'exécution du lot 3 «Menuiseries extérieures - Serrurerie» du marché de travaux de restructuration, d'aménagement et d'extension de l'hôtel de ville.

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

41/ *Agenda 21*

Mise en œuvre du nouveau programme de Développement Durable - Agenda 2030

- ADOPTE les axes du programme Agenda 2030 suivants :

- Axe 1 : Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du vendredi 31 mars 2023

garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

- Axe 2 : Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité
- Axe 3 : S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable
- Axe 4 : Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable
- Axe 5 : Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
- Axe 6 : Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

- DECIDE de créer une instance participative dénommée « COPIL AGENDA 2030 », chargée du suivi et de l'évaluation du programme,

- DIT que ce « COPIL AGENDA 2030 » sera composé de 30 membres, comprenant : 7 membres du Conseil Municipal dont un sera désigné président du COPIL, 8 habitants membres des instances participatives de la ville (Conseils de quartier, Conseil des Sages, Conseil Citoyen, Conseil des jeunes...) ainsi que 8 représentants des associations et 7 représentants des partenaires institutionnels (Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, SIGIDURS, Etablissements scolaires, Bailleurs, ...),

- DIT que la liste des membres sera arrêtée par le Maire,

- DIT que ce « COPIL AGENDA 2030 » est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire parmi les membres de la liste susvisée,

- DIT que des membres d'honneur peuvent également être nommés à des moments symboliques du Projet Agenda 2030 et ainsi participer aux réunions,

- DIT que pour tout dossier thématique nécessitant des connaissances précises, le Président du « COPIL AGENDA 2030 » peut inviter à participer aux réunions toute personne qualifiée susceptible de fournir des éléments,

- ADOPTE les modalités de fonctionnement et d'organisation du « COPIL AGENDA 2030 » exposées ci-dessus,

- PRECISE que l'avancée du programme Agenda 2030 donnera lieu chaque année à la présentation d'un rapport d'activité annuel en séance du Conseil Municipal,

- DECIDE de dégager les moyens nécessaires, humains et financiers, pour conduire cette démarche en compatibilité avec les nécessités du budget municipal,

- DIT que la commune pourra faire appel à des prestataires extérieurs pour l'accompagner dans le suivi de son Agenda 2030,

- INDIQUE que M. le Maire est autorisé à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires institutionnels concernés, en particulier : Région, Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergie (A.R.E.N.E.), Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (A.D.E.M.E.), etc.,

- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

42/ Aménagement du territoire

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du vendredi 31 mars 2023

Approbation des objectifs et des modalités de concertation du projet de ligne de Villiers-le-Bel du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy

- APPROUVE les objectifs poursuivis et les modalités de concertation envisagées pour le projet de ligne de Villiers-le-Bel du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise.
- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC



- 7 AVR. 2023